



AR Prefecture

063-216301952-20220704-07DCM04072253-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Délibération n° 07-DCM 04-07-2022-53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 4 JUILLET 2022

OBJET :

Révision tarifaire de la restauration scolaire.

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de Lezoux s'est réuni en séance plénière à la salle de spectacle «Le Lido». La présidence de la réunion était assurée par Monsieur Alain COSSON, Maire.

Effectif légal du

Conseil Municipal :

29

**Nombre de
Conseillers en
exercice : 29**

**Nombre de
Conseillers présents
ou représentés : 28**

**Nombre de votants :
27**

**Date de
convocation :
28 juin 2022**

Etaient présents :

M. Alain COSSON	M. Gérald FÉDIT
Mme Marie-France MARMY	Mme Estelle BARDOUX-LEPAGE
M. Christian BOURNAT	Mme Florence RECOQUE-LAFARGE
Mme Catherine MORAND	Mme Brigitte BOITHIAS
M. Bernard BORY	Mme Célia BERNARD
Mme Anne ROZIÈRE	M. Guillaume FRICKER
M. Marcel DOMINGO	M. Thierry ORCIÈRE
Mme Anne-Marie OLIVON	M. Romain FERRIER
M. Jean-Marc PELLETEY	Mme Eliane GRANET
M. Jean-François BRIVARY	M. Ismaël MAÇNA
Mme Sylvie ROCHE	Mme Fabienne DESCHERY
M. Vincent SALMON	M. Michel GOBERT
Mme Caroline AGIER	Mme Marlène BREBION
Mme Sandrine FONTAINE	

Avait donné procuration :

M. Gilles MARQUET à Mme Marlène BREBION

Absent :

M. Norbert DASSAUD

Secrétaire de séance : M. Romain FERRIER

AR Prefecture

063-216301952-20220704-07DCM04072253-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Dans un contexte économique inflationniste, la commune entend ajuster les tarifs de la restauration scolaire afin de limiter l'impact des dépenses liées aux achats de denrées et aux dépenses énergétiques sur le budget communal.

Considérant l'avis favorable rendu par la commission des affaires scolaires en date du 22 juin dernier, Mme Morand propose au Conseil municipal de bien vouloir approuver une augmentation de 5% des tarifs actuellement en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022. Les tarifs seraient ainsi les suivants :

	Commune	Hors commune
QF < 450	3,24 €	3,79 €
451 < QF < 700	3,89 €	4,55 €
701 < QF < 850	4,00 €	4,65 €
851 < QF < 1200	4,55 €	5,19 €
QF > 1201	4,76 €	5,51 €
PAI	1.73€	1.73€

Tarif pour les invités, personnes extérieures : 6,30 €.

Mises aux voix, les propositions du rapporteur sont adoptées à la majorité (21 voix POUR, 6 voix CONTRE, 1 ABSTENTION)

ACTE EXECUTOIRE
. Affiché le 06/07/2022
Le Maire, Alain COSSON



Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 5 juillet 2022

Le Maire,

Alain COSSON

